



SECTION
DE LA
SARTHE

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 14 Septembre 2015

La majorité des représentants du personnel ayant refusé de siéger au CHSCT le 08/09/2015, une seconde convocation portant sur le même ordre du jour, leur fut adressée pour le 14/09/2015.

Devant cette situation exceptionnelle, les représentants FO-DGFIP Sarthe se sont expliqués dans la déclaration liminaire ci jointe.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Approbation du PV des CHSCT du 28/04/15 et du 09/06/15.
2. Réponse du DDFIP à la DIRECCTE, dans le cadre de la demande d'expert agréé.
3. Avis du CHSCT sur la fermeture de la trésorerie de Vibraye avec transfert de l'activité à la trésorerie de la Ferté-Bernard.
4. Avis du CHSCT sur la fermeture de la trésorerie de Bouloire avec transfert de l'activité sur la trésorerie de Saint Calais, le SIP de Saint Calais et la trésorerie d'Ecommoy.
5. Avis du CHSCT sur la fusion des SIE du Mans 2 à 2 (Nord-Est et Sud-Ouest).
6. Questions diverses,

1. Approbation du PV du CHSCT du 28/04/15 et du 09/06/15 : Approuvé à l'unanimité.

2. Réponse du DDFIP à la DIRECCTE, dans le cadre de la demande d'expert agréé. :

Suite à la réponse du DDFIP du 20/07/2015, les inspecteurs du travail n'ont communiqué aucune réponse. En conséquence, l'ensemble des représentants vont se réunir pour rédiger une lettre à la DIRECCTE pour connaître ses intentions.

Pour sa part le DDFIP justifie son action en mettant en avant :

- le manque de propositions des représentants du personnel
- les restructurations sont accompagnées et suivies par la Direction, le Médecin de Prévention (MDP) et l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST).
- l'adossement des SPF de Mamers s'est effectué sans signalement et problème déclaré.
- l'adossement de La Flèche permettra de résoudre de nombreuses difficultés en particulier les risques psychosociaux (RPS).

Par ailleurs, la DDFIP nous informe que le transfert des bases informatiques des SPF de Mamers et La Flèche ne pourrait se faire que dans un délai de 2 ans, voire plus ; alors pourquoi tant de précipitation dans ce transfert ?

Par ailleurs, pour les agents qui ne suivent pas la mission, aucune perspective professionnelle ne leur a été encore présentée. C'est pourquoi, le DDFIP envisage une réunion avec les responsables d'unité concernés par le transfert.

Enfin l'ISST confirme la position défendue par FO-DGFIP (Cf liminaire) à savoir qu'une décision du Conseil d'Etat (CE) de 2014 précise que les réformes de structures et d'organisation sont du ressort du CTL, le CHSCT ayant en charge les conséquences de ces réformes sur les agents concernés.

3. Avis du CHSCT sur la fermeture de la trésorerie de Vibraye avec transfert de l'activité à la trésorerie de la Ferté-Bernard.

Suite à la fermeture de Vibraye, le transfert s'effectuera sur le site actuel de La Ferté-Bernard. Cependant, un projet d'un nouveau site doit être confirmé d'ici fin 2015. Ces locaux sont prêts à accueillir nos services et ceux de l'Education Nationale.

Alors pourquoi tant de précipitation de déménagement, dès lors que le nouveau site serait opérationnel (cablage , SUN) pour recevoir tous les services de La Ferté et de Vibraye ?

Par ailleurs, les agents consultés préfèrent le nouveau site envisagé par rapport à l'existant pour lequel le Maire doit effectuer une analyse d'air en 2016 (DTA).

FO-DGFIP a refusé de voter (Cf déclaration liminaire : le CTL ne s'est pas prononcé),

4. Avis du CHSCT sur la fermeture de la trésorerie de Bouloire avec transfert de l'activité sur la trésorerie de Saint Calais, le SIP de Saint Calais et la trésorerie d'Ecommoy

La dégradation des conditions de travail, le reclassement du poste I4 en I 3 (qui a engendré le départ du comptable) et son non remplacement ((aucune affectation au mouvement), ont contribué largement au ras le bol des agents, au pourrissement du site et conforte notre DDFIP dans sa décision. Doit-on accepter cette méthode qui consiste in fine à supprimer des sites de proximité pour en renforcer d'autres ou simplement les mettre à niveau d'effectifs ?

FO-DGFIP a refusé de voter (Cf déclaration liminaire : le CTL ne s'est pas prononcé),

5. Avis du CHSCT sur la fusion des SIE du Mans 2 à 2 (Nord-Est et Sud-Ouest).

Au regard de l'expert présent, il n'y a pas eu de forte opposition des agents, et les questions techniques ne sont pas encore résolues (GT à venir).

La fusion est actée pour le 01/1/2016,

Pour la création des 3 pôles à l'intérieur des SIE, la date est fixée pour le 01/01/2016 si en matière immobilière l'installation est possible.

FO-DGFIP a refusé de voter (Cf déclaration liminaire : le CTL ne s'est pas prononcé).

6. Questions diverses

- Le monte charge du CDFP Le Mans est défectueux :

Le DDFIP doit intervenir directement auprès de la direction de l'entreprise Schindler, responsable de la maintenance du matériel.

- Monsieur Marchais devient gestionnaire du site CDFP Le Mans.

- L'autocommutateur téléphonique est défectueux sur La Flèche. Ce problème est récurrent sur d'autres sites .La DDFIP qui a connaissance de ce problème doit étudier une solution d'ensemble.

- Le recensement des nouveaux membres du CHSCT sera arrêté pour le 18/09/2015. Un stage leur est alloué l'année prochaine.

- Les travaux d'isolation thermique du CDFP Le Mans ont été voté par le CHSCT sur l'ensemble du bâtiment. L'entreprise ne pouvant intervenir avant la fin de l'année pour l'ensemble du projet, le CHSCT va examiner la faisabilité des travaux sur le 1^{er} étage dans un premier temps et ce ,avant la fin 2015.

- La lettre de mission de madame De Geuser nous sera communiquée via Ulysse. Madame De Geuser sera la correspondante « Handicap » de la DDFIP.

- Après plus de 15 ans au CHSCT , Jean-Marc Tanière prend sa retraite. Nous lui souhaitons toute la plénitude et la réussite dans ses nouvelles activités et projets. Nous le remercions pour le travail accompli, sa générosité et sa disponibilité avec nos représentants . Ciao biloute !

Vos représentants au CHSCT :

- Jean-Yves PERDRIAU Pôle CE Le Mans tel : 02.43.83.82.86
- Anne PUJOL Paierie Départementale tel : 02.43.77.18.71.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP / <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>





SECTION
DE LA
SARTHE

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Déclaration liminaire du CHSCT du 14 septembre 2015

Monsieur le Président,

Pour la seconde convocation, nous nous présentons au CHSCT de ce jour.

Cette seconde séance plénière reprend l'ordre du jour prévu pour le 08/09/2015 et que nous avons décliné pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, pour FO-DGFIP et sans méconnaître le rôle important du CHSCT dans les conditions de vie au travail, le CTL doit rester comme l'instance majeure du dialogue social, dont les représentants sont élus démocratiquement, et doit être l'instance qui doit statuer en premier dès lors qu'il s'agit de fermeture, de transfert ou de fusion qui ont des conséquences sur la vie des agents ; sans avoir « La dent d'or » examinons les faits avant de déterminer la cause pour donner un avis.

L'action entreprise par le CHSCT auprès du service d'expertise de la DIRECCTE, même si elle n'arrêtera pas le processus de restructuration au sein de notre administration, a tout de même permis de nous éclairer sur le raisonnement et l'action menée par notre direction détaillés dans sa lettre du 20/07/2015, envoyée aux inspecteurs du travail en réponse aux observations du rapport d'expertise du 09/07/2015.

Qu'est ce que l'on y lit ?

Reprenons les termes de façon chronologique:

Point I

Page 2

Sur le désaccord :

1) « Je vous rappelle tout d'abord que malgré un dialogue social nourri les représentants du personnel n'ont jamais détaillé les mesures qu'ils entendaient que l'Administration prenne. »

« Is no good » de ce prendre pour le calif. Comment prendre des mesures quand on ne connaît pas les tenants, les aboutissants et les moyens à sa disposition. Nous ne faisons pas de cogestion et c'est à l'Administration d'adapter les moyens à sa volonté, à nous de voir si cela est compatible avec l'intérêt des agents.

Ensuite il est écrit « Cet accompagnement (Direction, Médecin de prévention, inspecteur santé sécurité au travail) et cette information sont un facteur majeur de réduction des risques psycho-sociaux, dès lors qu'ils réduisent l'incertitude sur l'avenir individuel et collectif ».

Nous rappelons ici que c'est la même analyse qui était faite sur l'amiante : soyez rassurés, on veille sur vous, on communique et on réduit les risques.

Si la peur n'empêche pas le danger, l'apaisement non plus !.

Un peu plus loin, nous lisons « La perspective de voir supporter des déplacements quotidiens ne leur a jamais été imposée »

Comment affirmer cela dès lors que le choix est contraint. Le problème du choix n'est pas ce qui est choisi, c'est ce que l'on abandonne !.

Enfin concernant le SPF de La Flèche, il est dit « Le SPF de La Flèche est composé d'agents parfois peu expérimentés. La DDFIP a donc choisi de reporter le transfert au 1^{er} janvier 2016 afin que l'équipe actuelle dispose du temps supplémentaire nécessaire à l'acquisition des connaissances. »

La date du transfert serait donc due à la nécessité de l'acquisition de connaissances ?

Quand il est écrit « *La prise en compte des risques psychosociaux est une préoccupation constante de la DGFIP depuis de nombreuses années* », on ne répond pas à la question. Qu'est ce que vous avez prévu contre cette préoccupation ?

« Et le DUERP ! » allez-vous me répondre « *Plusieurs outils ont été mis en place depuis 2009 pour prévenir les risques RPS* »

Nous rappelons que le document unique est obligatoire depuis 2002 et que depuis 2004 et les affaires France Télécom et Renault , les RPS ont été identifiés comme prioritaires et que c'est à partir de 2008, et devant l'**obligation de se plier aux exigences** de plus en plus prégnantes du Code du Travail que la DGFIP a lancé son plan d'action dont fait partie le tableau de veille sociale (TBVS).

Pour FO-DGFIP, cet outil est devenu par une étrange dérive dont l'administration a le secret, un outil d'aide à la suppression d'emploi. En examinant ces TBSV, l'administration détermine les services où les emplois peuvent être supprimés, au prétexte que l'ensemble des indicateurs est positif. A cet égard, la notion des Risques Psychosociaux (RPS) est de plus en plus prégnante, alors qu'elle n'existait pas lorsque les effectifs étaient suffisants pour remplir nos missions de service public.

Concernant l'accompagnement des agents dans le projet, il est écrit « *A cet effet, de nouveaux entretiens individuels seront organisés après la date du transfert des SPF* »..

Nous émettons le souhait d'être informés des conclusions de ces suivis et nous remercions le médecin de prévention de son offre formulée lors de la réunion du CHSCT du 28 avril 2015, CHSCT durant lequel les représentants du personnel ont demandé une enquête de la part de la DIRECCTE.

Point II

page 4

a) sur les relations de travail

Au vu de ce qui est dit, on remarque que l'on regroupe des unités de travail pour faciliter les congés et échanger les connaissances.

Comme il a été dit précédemment, on crée la pénurie de personnel dans les unités pour mieux les regrouper.

Enfin l'échange de connaissances est un bon prétexte pour minimiser la formation professionnelle à laquelle tout agent est en droit de prétendre et diminuer les temps d'absence dans les services de base.

c) impacts positifs sur l'environnement de travail des services d'affectation.

Il est écrit « *La Flèche : départ d'un environnement vaste(35m2 par agent), mais dans des locaux anciens et inadaptés. Arrivée dans un environnement sain et plus resserré (15 m2 par agent)* » .

La remarque ne manque pas d'attractivité mais nous rappelons qu'il n'y a pas eu de travaux depuis longtemps sur le site de La Flèche malgré des interventions répétées des membres du CHSCT.

Alors que dire. Le rapport d'enquête des inspecteurs du travail montre que la demande des représentants du personnel de l'expertise portant sur les RPS n'est pas illégitime mais que le projet entrant désormais dans sa phase opérationnelle, la pertinence leur paraît moins pressante.

Ce constat reste donc très prudent et pas suffisamment affirmatif, ce qui permet d'ailleurs à notre DDFIP d'en exploiter les failles d'une manière très habile.

Pour notre part nous prenons acte de ces premières restructurations.

Affaire à suivre.

Merci à vous

